

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 JANVIER 2019

L'an deux mille dix neuf et le dix janvier à 20 heures 45 le Conseil Municipal de Saint-Pons de Thomières, légalement convoqué en séance publique s'est réuni sous la présidence de Monsieur **Georges CÈBE**, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur CÈBE Georges, Madame VALETTE Florence, Monsieur HOAREAU Alain, Madame VIVANCOS Catherine, Monsieur BOYÉ Richard, Monsieur ANDERS Michael, Madame WACHTER Christiane, Monsieur VIVANCOS Claude, Monsieur PELLISSIER Laurent, Madame THIBAUT Françoise, Monsieur GOOVAERTS Koen, Monsieur COINTRE Marc , Monsieur CABROL Josian, Monsieur SOULIGNAC Jacques, Madame CABROL Ghislaine, Madame MARÉCHAL Karine.

Absente excusées : Madame CÈBE Elodie - Madame DUBOIS Laura

Représentées : Madame VIVANCOS Chantal par Monsieur PELLISSIER Laurent

0-0-0-0-0-0-0-0

Madame MARÉCHAL Karine est élue secrétaire de séance :

VOTE : UNANIMITÉ

Compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 29 Novembre 2018.

Adopté à l'UNANIMITÉ après rectification d'une erreur de rédaction à propos de la convention entre la Commune et la Communauté de Communes, dont la dénonciation est possible à l'issue d'un "préavis de trois mois, ou avec accord des parties".

.../...

Monsieur le Maire aborde l'examen de l'ordre du jour

1°) Transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes du Minervoix au Caroux :

Monsieur le Maire rappelle quelques dispositions de la loi "NOTRe" dont le transfert des compétences en matière d'eau et d'assainissement à l'intercommunalité.

Il précise que les communes peuvent s'opposer à ce transfert sous réserve d'obtenir une majorité au sein de la Communauté de Communes.

Il informe le conseil municipal que le conseil communautaire a déjà délibéré sur le sujet pour exprimer un avis opposé au transfert.

Après débat et à l'Unanimité le conseil municipal se déclare opposé au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes du Minervoix au Caroux.

2°) Marché de travaux pour la restauration du canal de St Mens :

Monsieur le Maire ayant rappelé les engagements pris pour la restauration du béal de St Mens rend compte de l'analyse des offres au terme de la consultation d'entreprises qui a été faite pour permettre l'attribution du marché de travaux.

Trois propositions ont été présentées et l'entreprise "mieux disante" est l'entreprise FRANCES pour un montant de travaux de 35 400,40 € hors taxes.

Après débat, et à l'Unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux sous forme de procédure adaptée avec l'entreprise FRANCES pour un montant de 35 400,40 € hors taxes.

3°) Marché de maîtrise d'oeuvre pour la création d'un espace de loisirs :

Monsieur le Maire évoque l'offre de loisirs disponibles sur notre commune et propose d'envisager son développement aux abords notamment de la voie verte dans le secteur de Ponderach.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité souhaite disposer de l'assistance d'un maître d'oeuvre à qui serait confiée l'étude d'un nouvel espace de loisirs aux abords du gymnase et de la piscine avec notamment la réhabilitation du skate park et du mini golf, donne mandat à Monsieur le Maire de négocier une offre de services avec un prestataire qualifié à présenter devant le conseil municipal.

4°) Conventions de prestations de services avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) :

Monsieur le Maire présente un éventail d'offres de services que propose le CDG 34 et plus particulièrement dans le domaine de l'hygiène et la sécurité, ainsi que celui de la prévention des risques professionnels.

Les durées d'intervention prévisionnelles d'agents qualifiés peuvent s'adapter au besoin exprimé par la commune qui reste libre de mettre en oeuvre la convention.

Après examen de ces propositions, le conseil municipal, à l'Unanimité choisit de conclure une convention d'adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels et une convention d'adhésion à la mission d'inspection d'hygiène et sécurité.

Autorise Monsieur le Maire à signer et mettre en oeuvre les accords conclus en fonction des besoins de la commune.

5°) Désherbage des collections de la bibliothèque municipale :

Monsieur Alain HOAREAU, Maire Adjoint, propose d'éliminer de la collection de la bibliothèque municipale certains ouvrages ne répondant plus aux critères pour faire l'objet de prêt aux usagers.

Après débat, proposition adoptée à l'Unanimité

6°) Décision budgétaire modificative :

Monsieur le Maire fait état de la nécessité de procéder à de nouvelles inscriptions modificatives afin de tenir compte d'éléments nouveaux connus après le vote du budget primitif, et propose les modifications suivantes :

**Décision budgétaire modificative
N° 3
Budget principal
2018**

		Crédits votés (BP)	Décision modificative	Nouvelle inscription
	Fonctionnement			
Compte	Dépenses		0,00	
60631	Fournitures d'entretien	15 000,00	-3 500,00	11 500,00
66112	Intérêts Rattachement des ICNE	0,00	3 500,00	3 500,00

Après débat, proposition adoptée à l'Unanimité.

7°) Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 :

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, (CGCT) qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les dépenses ainsi autorisées dans l'attente du vote du budget engagent la collectivité car elles devront être reprises à minima au budget de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer le montant et la nature des dépenses d'investissement pouvant ainsi être engagées.

Après débat et à l'Unanimité le conseil municipal décide d'ouvrir avant le vote du budget primitif 2019 au titre de l'article L 1612-1 du CGCT les crédits suivants :

21311	Hôtel de ville	25 000,00 euros
21312	Bâtiments scolaires	25 000,00 euros
21318	Autres bâtiments publics	200 000,00 euros
2138	Autres constructions	150 000,00 euros
2152	Installations de voirie	100 000,00 euros
2183	Matériel	17 200,00 euros

pour un total de **517 200,00** euros sur le budget principal

et

2031	Frais d'études	50 000,00 euros
21531	Réseau d'adduction d'eau	21 889,00 euros
21532	Réseau d'assainissement	50 000,00 euros

pour un total de **121 889,00** euros sur le budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

8°) Questions diverses :

- Béal des Tuileries :

Monsieur Jacques SOULIGNAC évoque l'usage qui est fait des jardins communaux en bordure de la route de Narbonne et demande à ce que l'irrigation puisse être rétablie avec le béal.

Monsieur le Maire précise qu'une étude technique est en cours pour la réhabilitation de l'ouvrage.

- Motion de soutien au mouvement des "gilets jaunes" :

Monsieur ANDERS propose le vote d'une motion de soutien au mouvement des "gilets jaunes".

Après un large débat qui a permis l'expression de plusieurs points de vue, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur le principe de l'adoption d'une motion sur un sujet ne concernant pas directement la gestion municipale.

Se déclarent ainsi opposés au vote d'une telle motion, 12 conseillers (4 favorables et 1 abstention).

- Création d'un espace de vie sociale :

Monsieur Josian CABROL informe qu'un espace de vie sociale est en cours de création à la maison des loisirs, et invite les élus à une réunion de présentation du projet le mercredi 16 janvier 2019 à 15 heures au siège de la Communauté de Communes.

- Projet bois énergie :

Monsieur le Maire rend compte d'une réunion de travail qui s'est tenue à propos du bois énergie, et précise que le syndicat mixte "Hérault Energies" aurait la capacité d'assurer la maîtrise d'ouvrage de deux projets de création de chaufferies bois pour la maison de santé et la cité administrative.

Après débat, le conseil municipal, à l'Unanimité, donne un avis de principe favorable aux projets présentés et confie à Monsieur le Maire le soin de poursuivre notre collaboration avec Hérault Energies.

La séance est levée à 21 heures 50

XXXXXXXXXX